

# Supplément de traitement pour les paiements par carte effectués en francs suisses à l'étranger

## Foire aux questions (FAQ)

### a. Frais de traitement pour les transactions en CHF à l'étranger avec cartes privées et d'entreprise UBS

1. De quoi s'agit-il ? Les **frais de traitement** suivants sont prélevés sur **les transactions en CHF dans les commerces étrangers** :
- **1,75% pour toutes les cartes de crédit privées (sauf Basic Cards) et les cartes prépayées**
  - **2% pour les Basic Cards**
  - **1.5% pour les cartes d'entreprise**
2. Qu'entend-on par transactions en CHF à l'étranger ? Les transactions qui sont effectuées avec une carte de crédit ou une carte prépayée dans un **commerce étranger en francs suisses** sont considérées comme des transactions à l'étranger. Il s'agit soit d'une transaction en CHF dans un commerce situé à l'étranger (voir réponse 3) soit d'une transaction en CHF dans une boutique en ligne qui est traitée à l'étranger (voir aussi réponse 5).
3. Comment est-ce que je reconnais qu'une transaction a été traitée à l'étranger ? Le **point de vente est à l'étranger** (par exemple un magasin) ou le **siège de l'entreprise** qui gère la boutique en ligne se trouve à l'étranger. Dans l'e-commerce, les **conditions générales** renseignent sur le siège de l'entreprise du commerçant.
4. Comment est-ce que je reconnais sur le décompte que j'ai acheté auprès d'un commerçant étranger ? Le pays dans lequel la transaction a été effectuée est indiqué sur le décompte de carte :
- | Achat      | Texte  | Débit CHF  | Crédit CHF | Comptabilisation |
|------------|--|------------|------------|------------------|
| 05.12.2017 | XYZ INC. 415-7428640 <b>USA</b><br>Magasin de disques et de CD | CHF 145.00 |            | 07.12.2017       |
| 05.12.2017 | +1,75% de supplément en CHF à l'étranger                       | CHF 2.53   |            | 07.12.2017       |
5. J'ai acheté chez ... .ch et des frais me sont maintenant facturés. Pourquoi ? Il existe des boutiques en ligne qui possèdent une **adresse .ch** bien que le commerce soit domicilié à l'étranger. Dans ces cas, il est possible que la transaction en CHF ait été traitée à l'étranger. Les **conditions générales** du commerçant renseignent sur le **siège de l'entreprise**.
6. Comment puis-je éviter des frais supplémentaires quand j'utilise ma carte à l'étranger ? Les commerçants à l'étranger proposent de plus en plus souvent la possibilité de payer en francs suisses. Dans ces cas, on ne sait souvent pas vraiment quel cours est appliqué, ni quels frais s'ajoutent à la conversion. UBS utilise pour la conversion le cours de vente des devises UBS ou le cours de l'organisme qui gère la carte (Visa ou Mastercard). Le cours est indiqué de manière transparente avec le montant de la majoration de traitement (1,5% pour les cartes d'entreprises, 1,75% pour les cartes prépayées, Standard, Gold, Platinum et Excellence, 2% pour les Basic Cards) sur le décompte de carte. **Insistez pour payer dans la monnaie locale.** Cette option est généralement moins coûteuse qu'un paiement en CHF.
7. Puis-je éviter complètement les frais de traitement ? Nous proposons aux clients qui achètent beaucoup à l'étranger des **cartes en EUR et en USD**. Si vous payez avec ces cartes dans la zone monétaire correspondante, **aucun frais supplémentaire sur les transactions n'est prélevé par UBS** (à l'exception des retraits d'espèces et des frais pour les transactions liées aux loteries, paris et casinos).
8. Pourquoi est-ce que je paie 0,25% de plus en tant que détenteur d'une Basic Card ? La Basic Card est conçue pour une utilisation **en Suisse**. Elle vous permet de payer vos achats quotidiens en toute sécurité et tout confort. La carte est gratuite la première année et si vous faites plus de 24 paiements par an. Pour une utilisation occasionnelle **à l'étranger**, nous recommandons la **Mastercard Standard ou la Visa Classic**.